



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 février à 17 h, le Conseil Municipal de ROUBION, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philip BRUNO, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : CASTA Dominique, BRES Fortuné, KUENTZ Martine, LEONARDO Nicole, RAGNOLO Odile.

Absents représentés : PEREZ Claude représenté par RAGNOLO Odile.

Absents non représentés : SALICIS Céline, SALIMBENI Jacques, POLLET Stéphanie, CESARIO Antonio.

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein des membres du conseil. Mme KUENTZ Martine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le maire souhaite la bienvenue aux élus présents ainsi qu'au public.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la précédente séance lequel est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Compte tenu du nombre d'élus présents, les points *comptes de gestion, comptes administratifs et affectation du résultat* sont retirés de l'ordre du jour. Ils seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) Subvention voyage scolaire.

DELIBERATION N°01-2026

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le maire indique qu'il a été saisi d'une demande du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée dans le cadre des voyages scolaires organisés pour les enfants. Dans ce cas précis, il s'agit d'un voyage en Italie pour un prix de 490 euros, lequel concerne deux enfants de la commune.

Le maire propose qu'en complément des aides déjà attribuées, la commune puisse se prononcer sur une participation complémentaire d'un montant de 10 à 20 % du prix du voyage.

Le Conseil Municipal ouï exposé du Maire, et après délibération :

- **CONSIDERANT** l'intérêt que revêt ce voyage pour l'épanouissement des enfants
- **DECIDE** à l'unanimité d'octroyer une subvention complémentaire aux aides annuelles déjà existantes sur la commune, subvention à hauteur de 10% du montant du voyage arrondi à 50 euros par enfant.

2) Compte rendu DIA.

Le maire fait état du compte rendu des déclaration d'intention d'aliéner prises sur la période :
Pas de préemption réalisée,

3) Prix de cession des sacs de pellets.

DELIBERATION N°02-2026

PRIX DE CESSION DES SACS DE PELLETS

Le maire rappelle le service mis en place depuis plusieurs années sur la commune, vis-à-vis des administrés, dans le cadre du stockage et revente des sacs de pellets pour les personnes qui l'utilisent comme moyen de chauffage.

Cette action avait été décidée à la demande de personnes qui rencontraient des difficultés pour stocker les sacs de pellets, ce qui les contraignait à effectuer des achats au détail avec des fournisseurs souvent sur le littoral. La commune avait donc décidé de stocker une grande quantité de sacs, lesquels étaient ensuite revendus aux administrés qui le désiraient.

Compte tenu de l'importante variation du prix des pellets, depuis trois ans, le maire propose que soit effectué une moyenne de prix sur le stock restant à disposition des administrés.

Il présente au Conseil les factures d'achat anciennes et récentes de ce combustible et propose que le prix de cession soit ramené à 7 € le sac.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et :

- **CONSIDERANT** l'intérêt que revêt cette mesure pour faciliter la vie et le chauffage des administrés,
- **DECIDE** à l'unanimité que les sacs de pellets de 15 kg seront, à compter de ce jour, facturés au public à hauteur de 7 euros le sac.

Une facture nominative sera adressée à chaque administré selon relevé, effectuée périodiquement.

4) Gestion du personnel.

RAS

5) Questions diverses

Appartement Edelweiss, Côte d'Azur Habitat.

Le maire rappelle au Conseil municipal les difficultés de logement rencontrées par des personnes actives désireuses de venir travailler sur la commune, voire de s'y implanter.

Il indique que divers logements se sont libérés dans l'immeuble Edelweiss géré par Côte d'Azur Habitat à la station des Buisseries et propose qu'un logement 3P soit pris à bail par la commune afin de pouvoir héberger des actifs qui pourraient être demandeurs de ce service,

Le Conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette proposition qui devrait permettre de gommer quelque peu les difficultés d'accès au logement pour des travailleurs saisonniers ou permanents souhaitant s'implanter à Roubion.

Façade de l'immeuble Edelweiss.

Le maire rappelle au Conseil municipal que la copropriété Côte d'Azur Habitat / Syndicat mixte de la station de Roubion, va devoir réaliser dans les mois qui viennent l'isolation du bâtiment Edelweiss, qui est répertoriée comme passoire thermique.

Cette isolation prendra la forme d'une ITE, Isolation Thermique par l'Extérieur.

Le maire propose ainsi de satisfaire à une demande ancienne sur le sujet visant à mieux intégrer ce bâtiment dans un environnement montagne, bâtiment situé en cœur de station et ce sur les façades pourrait être traitées avec application de bois...

Le conseil municipal, considérant l'intérêt qu'il y aurait à satisfaire à une meilleure intégration de ce bâtiment dans son environnement proche, donne un avis favorable à l'unanimité pour qu'une étude soit conduite avec un architecte afin de disposer de propositions sur ce sujet et mandate le maire pour rendre compte de ce dossier lors d'une prochaine réunion.

Association Roubion Loisirs.

Le maire rappelle au conseil municipal la subvention versée au titre de l'année 2025 pour un montant de 5 000 € à l'association Roubion Loisirs ainsi que la défaillance de cette dernière, notamment dans la réalisation de la fête de la transhumance.

Il indique que les factures relatives aux prestations inhérentes à cette fête de la transhumance ont dû être honorées par la commune pour un montant total de 1 841,98 euros et qu'il convient donc de récupérer cette somme auprès de l'association en déduction d'une partie de la subvention versée et ce sous forme de l'émission d'un titre de recette.

Le conseil municipal, en constatant l'absence de production de situation comptable par cette association, se prononce favorablement et à l'unanimité sur cette demande de remboursement compte tenu de la défaillance de l'association.

Communication de Madame Nicole LEONARDO, adjointe au Maire.

Madame Leonardo rappelle qu'elle terminera ses fonctions d'élue de la commune de Roubion à l'occasion du prochain renouvellement électoral puisqu'elle n'a plus désiré être candidate. Elle rappelle néanmoins qu'elle avait mis à disposition de la commune un ensemble de mobiliers et objets de décoration dans le cadre de l'ouverture du tiers-lieu numérique du village de Roubion, mobilier qui s'intégrait complètement à la réhabilitation réalisée en permettant à la commune de ne pas engager des dépenses supplémentaires pour l'ameublement de ce local. Madame Leonardo indique donc qu'elle consent continuer laisser à la disposition de la commune l'ensemble de l'ameublement, mais qu'elle souhaite récupérer des objets personnels de décoration qui avait également été mis à disposition.

Le Conseil municipal à l'unanimité prend acte du don des meubles, tables, chaises, bureaux... laissés à la commune par Madame Leonardo, ainsi que de la récupération par cette dernière des objets de famille qui ont servi à la décoration des locaux communaux durant ces années.

La séance est levée à 18 heures.


**LISTE DES DELIBERATIONS SE RAPPORTANT À LA SEANCE
DU 21 FEVRIER 2026**

N° 01-2026	SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
N° 02-2026	PRIX DE CESSION DES SACS DE PELLETS

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM PRENOM	SIGNATURE
BRUNO Philip	
CASTA Dominique	
LEONARDO Nicole	
BRES Fortuné	
CESARIO Antonio	
KUENTZ Martine	
PEREZ Claude Représentée par RAGNOLO Odile	
POLLET Stéphanie	
RAGNOLO Odile	
SALICIS Céline	
SALIMBENI Jacques	

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM PRENOM	SIGNATURE
BRUNO Philip	
CASTA Dominique	
LEONARDO Nicole	
BRES Fortuné	
CESARIO Antonio	
KUENTZ Martine	
PEREZ Claude Représentée par RAGNOLO Odile	
POLLET Stéphanie	
RAGNOLO Odile	
SALICIS Céline	
SALIMBENI Jacques	

